



Demande d'autorisation environnementale



IDDEO - Centre de valorisation
énergétique de Villers-Saint-Paul

PJ3_Maîtrise foncière

DATE : 20/09/2022

Les terrains d'implantation du projet d'un centre de valorisation énergétique des déchets faisant l'objet de la présente demande d'autorisation environnementale, sont situés sur la commune de Villers-Saint-Paul dans le département de l'Oise (60).

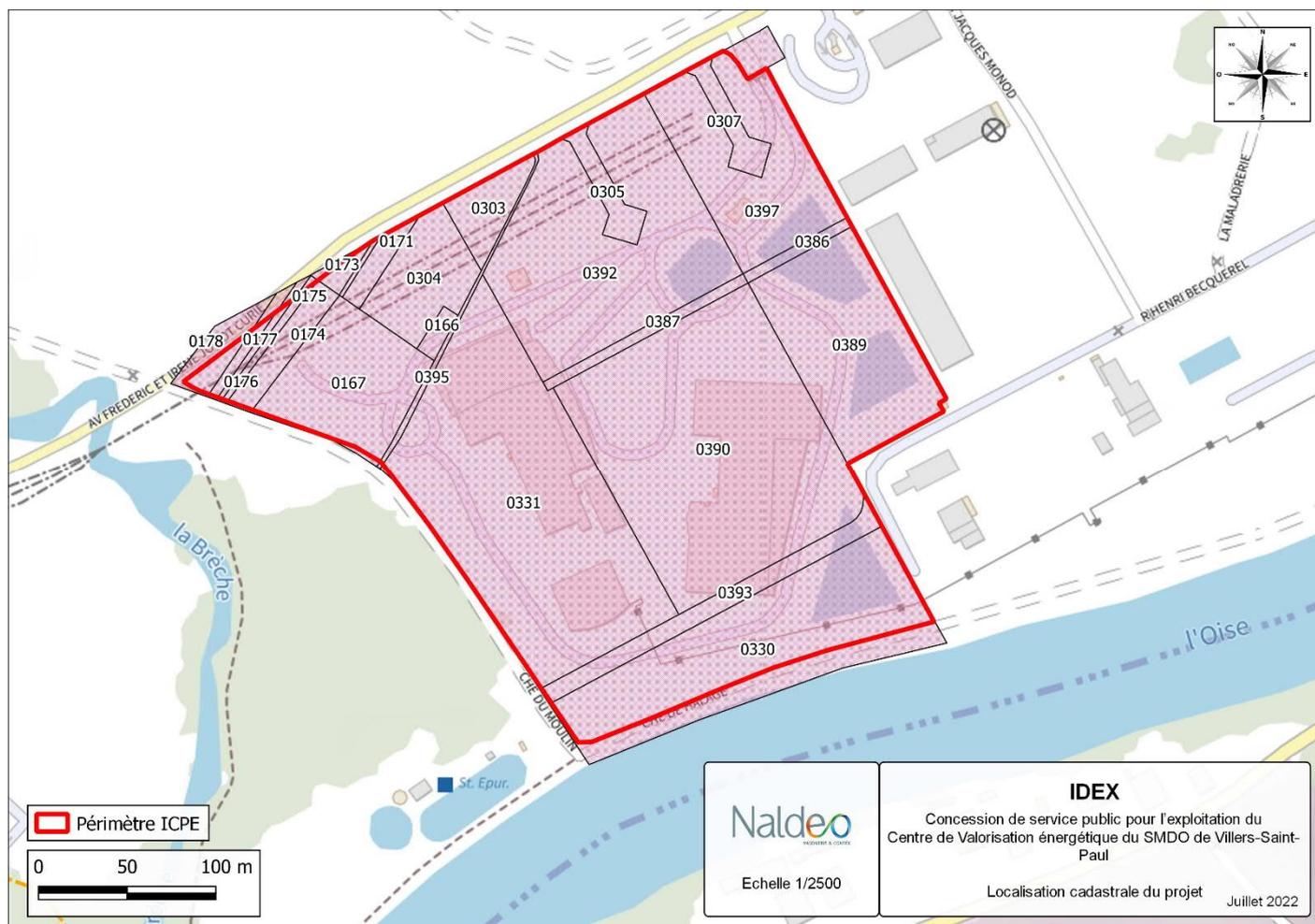
Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont identifiées dans le tableau ci-dessous et un plan de la situation cadastrale de l'installation est présenté en annexe de la présente pièce.

Liste des parcelles cadastrales concernées par le projet

	Section	Numéro de parcelle	Contenance cadastrale de la parcelle (m ²)	Unité	Propriétaire
Parcelles Cadastrales	AI	0166	309 m ²	CVE	SMDO
	AI	0167	5206 m ²	CVE	SMDO
	AI	0171	627 m ²	CVE	SMDO
	AI	0172	97 m ²	CVE	SMDO
	AI	0173	366 m ²	CVE	SMDO
	AI	0174	1245 m ²	CVE	SMDO
	AI	0175	328 m ²	CVE	SMDO
	AI	0176	310 m ²	CVE	SMDO
	AI	0177	426 m ²	CVE	SMDO
	AI	0178	1097 m ²	CVE	SMDO
	AI	0303	1490 m ²	CVE	SMDO
	AI	0304	2940 m ²	CVE	SMDO
	AI	0305	909 m ²	CVE	SMDO
	AI	0307	909 m ²	CVE	SMDO
	AI	0330	10495 m ²	CVE + TRI	SMDO
	AI	0331	18400 m ²	CVE	SMDO
	AI	0386	408 m ²	CVE	SMDO
	AI	0387	774 m ²	CVE + TRI	SMDO
	AI	0389	7909 m ²	CVE + TRI	SMDO
	AI	0390	18327 m ²	CVE + TRI	SMDO
AI	0392	12536 m ²	CVE + TRI	SMDO	
AI	0393	2173 m ²	CVE + TRI	SMDO	
AI	0395	419 m ²	CVE	SMDO	
AI	0397	7289 m ²	CVE	SMDO	

Les terrains concernés par le projet sont propriété du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) qui atteste en annexe de son accord pour la réalisation et l'exploitation du projet d'extension du centre de valorisation énergétique des déchets sur ses parcelles.
Voir l'attestation émise par le SMDO en annexe.

Annexe 1 : Plan Cadastral



Annexe 2 : Acte notarié



OFFICE NOTARIAL DE CREIL
4, Av. de l'Europe, Tour Europe (Centre Commercial Creil-Nogent-sur-Oise)
Boîte Postale n° 439 - 60319 CREIL CEDEX
Tél. : 03.44.55.97.50 - FAX : 03.44.55.04.34
E-mail : OFFICE-NOTARIAL-DE-CREIL@wanadoo.fr

Voir ND -

Copie A80

original chez CK
Lossier ATOFINA.

**Gérard NUGUES
Benoît VAN THEMSEN
Patrick SANNIER
Lionel LE RENARD**
NOTAIRES

Soc. de Mes P. DORCHES
E. NUGUES et A. DEBAINS
et G. GUERIN

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OISE
Hôtel de Ville
60200 COMPIEGNE

CREIL, le 28 février 2002

SIRET : 305 419 053 00015
APE : 7708

Ouvert de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 17 h.
Réception de préférence le matin
Fermé le Samedi

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE

Maître Gérard NUGUES, notaire à CREIL, atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 21 Février 2002, "LE VENDEUR", ci-après nommé :

La Société dénommée « ATOFINA., Société Anonyme, au capital de 501.240.321 €, ayant son siège social à PUTEAUX (92800), FRANCE, 4/8 Cours Michelet, identifiée sous le numéro SIREN 319 632 790 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 319 632 790.

A VENDU A "L'ACQUEREUR", ci-après nommé :

Le SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, régi par les articles L 163-1 à L 163-18 et les articles L 166-1 à L 166-5 du Code des Communes, ayant son siège social à COMPIEGNE (60200), FRANCE, en l'Hôtel de Ville.

L'IMMEUBLE ci-après désigné :

Diverses parcelles de TERRAIN A BATIR, sises à VILLERS-SAINT-PAUL (60870) Zone d'Activités de ATOFINA, d'une superficie

Prière de se munir de la présente lettre en venant à l'Étude.

Tout chèque supérieur à 15.000,00 € devra être certifié ou lié par la banque.
(Déc. Chambre des Notaires de l'Oise du 01-02-2002)

Membre d'une Association Agréée
Le règlement des honoraires par chèque est accepté

société civile professionnelle
titulaire d'un office notarial

Bureau de MELLO
43 Grande Rue
60880 MELLO
Téléphone : 03.44.56.40.85
Télécopie : 03.44.56.28.56

P

d'après mesurage de Neuf hectares quarante neuf ares neuf centiares (9 ha 49 a 09 ca).

Ledit bien immobilier est cadastré, savoir :

- section AI, numéro 166, lieudit ""Près de l'Echelle"", pour une contenance de TROIS ARES NEUF CENTIARES (03a 09ca).
- section AI, numéro 167, même lieudit, pour une contenance de CINQUANTE-DEUX ARES SIX CENTIARES (52a 06ca).
- section AI, numéro 171, même lieudit, pour une contenance de SIX ARES VINGT-SEPT CENTIARES (06a 27ca).
- section AI, numéro 172, même lieudit, pour une contenance de QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTIARES (97ca).
- section AI, numéro 173, même lieudit, pour une contenance de TROIS ARES SOIXANTE-SIX CENTIARES (03a 66ca).
- section AI, numéro 174, même lieudit, pour une contenance de DOUZE ARES QUARANTE-CINQ CENTIARES (12a 45ca).
- section AI, numéro 175, même lieudit, pour une contenance de TROIS ARES VINGT-HUIT CENTIARES (03a 28ca).
- section AI, numéro 176, même lieudit, pour une contenance de TROIS ARES DIX CENTIARES (03a 10ca).
- section AI, numéro 177, même lieudit, pour une contenance de QUATRE ARES VINGT-SIX CENTIARES (04a 26ca).
- section AI, numéro 178, même lieudit, pour une contenance de DIX ARES QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTIARES (10a 97ca).
- section AI, numéro 179, lieudit "La Barrière Nord", pour une contenance de TROIS ARES VINGT ET UN CENTIARES (03a 21ca).
- section AI, numéro 180, même lieudit, pour une contenance de UN ARE SIX CENTIARES (01a 06ca).
- section AI, numéro 303, lieudit "La Maladrerie", pour une contenance de QUATORZE ARES QUATRE-VINGT-DIX CENTIARES (14a 90ca).
- section AI, numéro 304, même lieudit, pour une contenance de VINGT-NEUF ARES QUARANTE CENTIARES (29a 40ca).
- section AI, numéro 305, même lieudit, pour une contenance de NEUF ARES NEUF CENTIARES (09a 09ca).
- section AI, numéro 307, même lieudit, pour une contenance de NEUF ARES NEUF CENTIARES (09a 09ca).
- section AI, numéro 330, même lieudit, pour une contenance de UN HECTARE QUATRE ARES QUATRE-VINGT-QUINZE CENTIARES (1ha 04a 95ca).

Ø

- section AI, numéro 331, même lieudit, pour une contenance de UN HECTARE QUATRE-VINGT-QUATRE ARES ZÉRO CENTIARES (1ha 84a 00ca).
- section AI, numéro 386, même lieudit, pour une contenance de QUATRE ARES HUIT CENTIARES (04a 08ca).
- section AI, numéro 387, même lieudit, pour une contenance de SEPT ARES SOIXANTE-QUATORZE CENTIARES (07a 74ca).
- section AI, numéro 389, même lieudit, pour une contenance de SOIXANTE-DIX-NEUF ARES NEUF CENTIARES (79a 09ca).
- section AI, numéro 390, même lieudit, pour une contenance de UN HECTARE QUATRE-VINGT-TROIS ARES VINGT-SEPT CENTIARES (1ha 83a 27ca).
- section AI, numéro 392, même lieudit, pour une contenance de UN HECTARE VINGT-CINQ ARES TRENTE-SIX CENTIARES (1ha 25a 36ca).
- section AI, numéro 393, même lieudit, pour une contenance de VINGT ET UN ARES SOIXANTE-TREIZE CENTIARES (21a 73ca).
- section AI, numéro 395, lieudit "Près de l'Echelle", pour une contenance de QUATRE ARES DIX-NEUF CENTIARES (04a 19ca).
- section AI, numéro 397, lieudit "La Maladrerie", pour une contenance de SOIXANTE-DOUZE ARES QUATRE-VINGT-NEUF CENTIARES (72a 89ca).

Soit ensemble : NEUF HECTARES CINQUANTE-QUATRE ARES SEIZE CENTIARES (9 ha 54a 16ca).

Moyennant le prix principal de HUIT CENT CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS SIX CENTS (805.693,06 €) stipulé payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière.

L'entrée en jouissance a été fixée au 21 Février 2002.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation sur papier libre, pour servir et valoir ce que de droit.

A CREIL, le 21 février 2002.



Annexe 3 : Attestation



Compiègne le 19/09/2022

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Nicolas AVELINE, agissant en qualité de Directeur Général des Services, au nom et pour le compte du Syndicat Mixte du Département de l'Oise, Parc tertiaire et scientifique, rue Bellum Villare 60610 La-Croix-Saint-Ouen

Atteste que le Syndicat met les terrains ainsi que les équipements et ouvrages constitutifs du service concédé dont il est propriétaire à disposition de la société IDDEO afin que cette dernière exploite le Centre de Valorisation Energétique à Villers-Saint-Paul et réalise les travaux tels que prévus dans le contrat de concession de service public attribué par délibération du Comité Syndical du 9 décembre 2021 n° CS-9DEC-2021-4 du SMDO.

Cette attestation est établie pour valoir ce que de droit.

Nicolas AVELINE

Directeur Général des Services

 Syndicat Mixte du Département de l'Oise
Parc Tertiaire et Scientifique
Adresse postale : CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex
Tél. 03 44 38 29 00
Fax 03 44 38 23 61
www.smvo.fr